RAPPORT

De M. Necker, premier Ministre des Finances, lu à l'Assemblée Nationale le 27 Août 1789.

FRC. 1. 25711 L
Case FRC 23184

MESSIEURS,

J'AUROIS pu depuis quelques jours vous annoncer l'issue vraisemblable de l'emprunt que vous avez décrété, si l'état de ma santé me l'avoit permis. Je profite d'un premier moment de convalescence pour vous rendre le compte qui vous est dû.

Il n'a été porté au trésor royal, depuis l'époque de l'ouverture de cet emprunt jusqu'à présent, qu'une somme de deux millions huit cents mille livres (1), et la recette des derniers jours a été si modique ; qu'on peut considérer le succès de cet emprunt comme entierement manqué. Je craignis ce malheureux événement, du moment que je fus informé de votre délibération du 9 août : mais je cachai soigneusement mon sentiment, afin de ne pas contrarier, par une opinion anticipée, la chance d'un mouvement favorable à l'emprunt.

L'expérience est toujours en aide à l'esprit naturel et aux calculs du jugement ; ainsi, pour vous guider dans vos délibérations futures, vous désirerez sûrement de connoître pourquoi votre emprunt n'a point eu de succès.

J'avois été aussi loin qu'il étoit possible pour l'honneur du crédit national, en vous proposant d'ouvrir un emprunt à cinq pour cent, dans le temps qu'au prix des effets publics sur la place, les Capitalistes pouvoient trouver des placemens à plus de six et demi pour cent ; cependant cet intérêt de cinq pour cent, avec les petits

(1) La généreuse souscription faite à Bordeaux, non encore réalisée, n'est pas comprise dans cette somme.

THE NEWBERRY LIBRARY

encouragemens de détail qui y étoient joints, avec l'assurance du remboursement, avec l'honorable publicité promise aux témoignages de zèle et de confiance que donneroient les prêteurs, toutes ces conditions réunies avoient fait une impression, telle que dès le même jour où mon plan fut connu à Paris, je reçus une souscription d'un million de la part d'une seule personne ; et il n'est pas un Notaire, pas un Banquier, pas un Agent dans ces sortes d'affaires, qui ne fût prêt à donner à l'emprunt un mouvement, tel qu'en voyant trente millions portés au Trésor royal en peu de jours, on eût pu croire que le crédit de la Nation avoit dès ce moment une limite inconnue. Demi pour cent retranché sur l'intérêt, semble peu de chose abstraitement ; mais dans les affaires de finances et dans beaucoup d'autres, toutes les fois que l'on passe la dernière ligne, on change, on altère tout. Cependant, Messieurs, vous ne vous étiez pas bornés à retrancher ce demi pour cent : excités par le juste sentiment de la confiance due à l'Assemblée Nationale, vous avez retranché jusqu'aux plus petits détails propres à servir de véhicule au succès de l'emprunt; vous n'avez pas même cru nécessaire d'indiquer le terme du remboursement ; enfin, vous n'avez pas voulu faire honneur aux prêteurs de leur confiance, et ce refus de votre part a donné lieu à un raisonnement bien simple. L'Assemblée Nationale, a-t-on dit, a promis d'être fidèle à tous les engagemens de l'Etat ; les fonds qui proviennent de ces engagemens, offrent des placemens d'argent de six à sept pour cent, et cependant c'est par le simple calcul de notre intérêt qu'elle veut que nous portions notre argent dans un emprunt à quatre et demi pour cent. A-t-elle donc changé d'opinion sur la protection due aux anciens engagemens de l'Etat? et si elle n'en a point changé, pourquoi

paroît-elle certaine qu'entre deux intérêts également solides, nous quitterons, par simple calcul, le six ou le sept pour le quatre et demi? Que si, au contraire, elle avoit changé d'opinion, notre confiance dans ses principes, notre confiance dans tout ce qui émaneroit d'elle, seroit justement altérée; et nous n'avons plus qu'à attendre ses dernières résolutions, et nous tenir jusques-là dans la réserve générale qu'inspire une défiance confuse et une inquiétude sans guide.

Enfin, Messieurs, il faut bien le dire, quoique j'y sois pour quelque chose; mais je me regarde comme tellement confondu dans la chose publique, et par mes sentimens et par mes sacrifices, que je puis parler aujourd'hui de moi comme d'un étranger. Je vous dirai donc, Messieurs, en répétant les discours du public, que la confiance s'est altérée lorsqu'on a vu dans une affaire de finance, dans une affaire du genre de celles que j'ai long-temps administrées avec un peu de réussite, que vous vous êtes séparés de mon opinion, et que vous l'avez fait sans avoir cru seulement utile de débattre un moment avec moi les motifs de votre résolution. Je vous donne ma parole d'honneur, Messieurs, que je n'en ai ressenti personnellement aucune peine; je juge de vos sentimens par les miens, et mon respect m'assure de votre bienveillance. Spectateur de plus près du cours de vos délibérations, je sais que les raisonnemens auxquels le public s'est livré ne sont pas fondés; mais on ne peut se dissimuler qu'à une certaine distance, ces raisonnemens étoient dirigés par des vraisemblances.

Mais laissons-là le passé. Que faut-il faire à présent? J'avouerai que des difficultés sans nombre se présentent à moi. Il n'y a qu'à reprendre, dira-t-on peut-être, le projet d'emprunt tel qu'il avoit été adopté au Conseil du Roi; mais reve-

nir de l'intérêt de quatre et demi à celui de cinq ; n'est pas la même chose que si l'on eût saisi tout de suite le point susceptible de réussite. La confiance de tous les prêteurs est composée de calculs positifs et d'espérance, et cette espérance n'est plus la même, lorsqu'avant d'arriver à l'intérêt de cinq pour cent, on a vu clairement qu'un intérêt inférieur n'attiroit pas l'argent. Il rejaillit d'ailleurs, il faut en convenir, un peu de défaveur sur les opérations publiques, lorsqu'une première erreur est commise ; il n'est aucun sentiment qui n'entre dans le crédit ; il est simple dans ses effets, mais il est très-composé dans ses élémens. Enfin, le moment d'une première impression, le moment de l'ouverture du crédit national, ce moment dont on pouvoit beaucoup attendre, ce moment est perdu, et ce n'est plus qu'avec la froide et tranquille réflexion qu'il faut traiter. Il est donc arrivé malheureusement que pour avoir voulu trop bien faire, vous avez manqué l'occasion de remplir votre premier emprunt avec cette célérité dont les effets sont incalculables, avec cette célérité et cette surabondance qui cachent le dernier terme du crédit, et qui maintiennent ce vague d'imagination si nécessaire au ménagement de toutes les forces morales.

Un jour viendra, Messieurs, où toutes ces observations ne paroîtront que des idées subtiles : tout sera réel, tout sera démontré, tout sera soumis aux calculs les plus simples quand l'ordre sera parfaitement établi, quand cet ordre sera connu de toute la Nation, quand la Constitution, gardienne de ces arrangemens salutaires, sera posée et affermie ; mais dans ce moment-ci il faut encore, on ne peut se le dissimuler, il faut encore pour tout, le secours de l'espérance.

Je me flatte, Messieurs, que vous me pardonnerez toutes ces réflexions relatives à la non-

réussite de votre emprunt ; je ressens de cette contrariété un chagrin inexprimable, et ce sentiment m'arrête plus long-temps que je ne devrois sur une circonstance irrémédiable. Il faut que nous cherchions tous ensemble à préserver les finances du désordre dans lequel elles sont près d'être plongées ; il faut que nous écartions, s'il est possible, le danger qui menace les fortunes, danger pressant, puisque l'instance des besoins s'accroît chaque jour, et que le dernier terme des ressources s'avance à pas précipités. Je connois parfaitement les inconvéniens et les risques attachés à présenter des projets, à faire aucune espèce de proposition dans de pareilles circonstances ; mais si des motifs personnels avoient pu me guider, je n'aurois pas cédé à vos bontés, je n'aurois pas renoncé à ma retraite, je ne serois pas revenu me placer au milieu de la tempête. Je regarde ma vie ministérielle, pendant sa durée, comme un vrai sacrifice, et dans ce sacrifice je dois comprendre et je comprends santé, repos, réputation, bienveillance publique même, le plus cher de mes biens ; car au milieu des malheurs on ne peut plus calculer l'opinion des hommes ; quelquefois ils s'en prennent au dernier qui a agi, au dernier qui a parlé ; et mûs impérieusement par le présent, l'égide du passé ne sert plus à personne. Mais je laisse à l'écart toutes ces considérations, et sans aucune combinaison personnelle, obéissant aux lois du devoir, je me mettrai en avant toutes les fois que j'apercevrai dans cette conduite le plus léger avantage public.

Le succès de toute espèce d'emprunt dans ce moment-ci, Messieurs, est très-incertain ; cependant il n'est aucune circonstance où il fût plus de l'intérêt de tous les particuliers de chercher à sauver l'Etat par un acte universel de zèle et de confiance. Mais, soit par un défaut de lumiè-

res ; soit par un manque d'esprit public ; soit plutôt par ce sentiment qui fait que personne ne veut agir pour la chose commune, que dans les mêmes proportions où les autres agissent ; il devient, je crois, nécessaire, après avoir perdu le moment de l'abandon, d'exciter davantage l'esprit de calcul.

Je vous proposerois donc, Messieurs, d'examiner, s'il ne conviendroit pas d'ouvrir un emprunt, non-seulement à cinq pour cent d'intérêt, mais en y ajoutant encore, pour encouragement, la faculté de fournir pour moitié de la mise, les effets publics portant cinq pour cent d'intérêt, exempts de toute retenue.

Je proposerois que l'emprunt fût de quatre-vingts millions, remboursable en dix années, à raison d'un dixième chaque année ; mais vous observerez que la moitié étant payable en effets publics, il n'en résulteroit qu'un secours effectif de quarante millions pour le trésor royal. Cette addition au premier projet d'emprunt est nécessaire à mesure que nous approchons du mois de septembre, puisqu'il devient alors raisonnable de porter ses vues un peu plus loin.

Il résulteroit des dispositions qu'on vient de vous proposer, qu'en assignant un remboursement successif au nouvel emprunt, cette faveur se trouveroit applicable non-seulement aux capitaux effectifs qu'on y auroit destinés, mais encore aux effets publics qui auroient été donnés en payement pour une moitié. Mais ces effets publics font essentiellement partie de ceux dont le remboursement n'a été que suspendu, ainsi ce seroit un commencement de justice envers les personnes qui en sont les propriétaires ; d'ailleurs, il résultera sûrement de vos dispositions, la détermination d'un fonds quelconque applicable à une caisse d'amortissement ; ainsi votre

disposition présente ne seroit qu'une anticipation sur vos arrangemens prochains.

Les effets qui seroient reçus pour moitié dans la mise du nouvel emprunt, éprouvent une grande perte à la Bourse, et cette perte formeroit un avantage pour les prêteurs, puisqu'ils seroient bien certains que votre emprunt, sous le titre *d'Emprunt National*, que votre emprunt remboursable à des époques fixes, se maintiendroit à peu-près au pair, et qu'il vaudroit au-delà lorsque les dispositions générales qui établiront bientôt un ordre constant dans les finances, seront assurées pour toujours.

Ceux qui ont déjà fourni le peu de fonds portés au trésor royal pour l'emprunt à quatre et demi pour cent, auroient à se plaindre, s'ils n'avoient pas la faculté de jouir de la faveur plus grande attachée à votre second emprunt. Vous trouverez sûrement juste de les autoriser à faire la conversion qu'ils désireront.

Je m'empresse maintenant de faire connoître à l'Assemblée Nationale que dans l'état présent des choses, dans le cours actuel des opinions, ni l'emprunt dont je viens de donner l'idée, ni aucun autre, ne pourra pleinement réussir, si vous ne déterminez pas la confiance par une suite de délibérations, et par une marche soutenue qui relève les esprits de leur abattement; et je crois de mon devoir de m'expliquer en cette occasion avec la plus parfaite franchise.

Vous avez mis la dette publique *sous la sauvegarde de l'honneur et de la loyauté françaises*. Ces belles paroles ont retenti jusqu'aux extrémités de l'Europe; et quand les Représentans d'une Nation ont pris un engagement si solennel, ce seroit leur faire outrage que de vouloir les y confirmer au nom même de la sagesse, de la raison et de la politique. Mais ce qu'il est indis-

pensable de dire, Messieurs, c'est qu'aujourd'hui votre noble et vertueuse déclaration ne suffit plus pour assurer le crédit public. La première condition nécessaire pour fonder la confiance, c'est la certitude d'un accord entre les revenus et les dépenses de l'État, et le dépérissement de plusieurs revenus, joint à l'existence d'un ancien déficit, répandent une alarme raisonnable. On vous demande donc avec instance, au nom de la tranquillité publique, de faire l'examen et le choix le plus diligent des moyens propres à mettre l'équilibre entre les revenus et les besoins de l'État. Il n'est pas nécessaire que votre travail soit porté à sa dernière perfection; il est encore moins nécessaire que vous l'arrêtiez définitivement; mais il est indispensable que la Nation puisse juger incessamment de la solidité de vos projets, et que les esprits sortent d'une incertitude qui entretient la plus funeste défiance. Le temps qui se passera entre la publicité de vos plans et l'époque où vous les arrêterez définitivement, vous procurera le supplément de lumières qui naît de la contradiction, et cette marche aura toutes sortes d'avantages. Je crois, Messieurs, qu'en vous livrant sans relâche aux recherches et aux discussions qu'une affaire si importante exige, et en divisant vos travaux avec méthode, vous pourriez, en très-peu de temps, asseoir les premières bases de la confiance, et dès ce moment le grand et pressant intérêt que vous paroîtriez y mettre, auroit beaucoup d'influence sur le crédit.

Il ne vous échappera pas, Messieurs, qu'en vous occupant de l'équilibre entre les recettes et les dépenses fixes de l'État, il est indispensable que vous apportiez la même activité à la recherche et au choix des ressources nécessaires pour arriver sans trouble et sans malheur à l'époque

de la régénération constante de l'ordre. Il s'est joint à l'embarras provenant d'un déficit qui n'est pas encore réparé, celui qui est occasionné par la diminution sensible des revenus, et par les achats considérables de grains faits pour le compte du Roi dans l'Etranger. Il devient bien nécessaire que l'étendue des besoins extraordinaires pour cette année et pour la suivante, vous soient parfaitement connus, et que vous voyez à l'avance quelles dispositions il conviendroit d'adopter si l'emprunt ne réussissoit pas, et quelles ressources il faudroit y joindre s'il avoit le succès qu'on doit espérer; car il ne faut rien projeter à demi, et il importe de ne laisser aucune prise aux erreurs et aux tristes conjectures.

La caisse d'escompte, dans d'autres temps, auroit beaucoup aidé le trésor royal, en lui faisant des avances sur l'emprunt que vous déterminerez; mais elle a déjà secouru les finances autant qu'il étoit en son pouvoir, et la rareté inouie de l'argent effectif, suite inséparable du discrédit, épuisant sa caisse, elle ne peut plus offrir que des ressources bornées. Il seroit de la plus grande importance que l'Assemblée Nationale prît incessamment une connoissance approfondie de cet établissement, et qu'elle appelât dans un Comité quelques-uns des Administrateur de cette caisse. Remplis de zèle pour la chose publique, ils sont en état, par leurs lumières, d'indiquer à l'Assemblée Nationale par quels moyens on pourroit augmenter le crédit et la circulation de leurs billets. L'on examineroit dans ce même Comité les divers projets qui ont été donnés pour l'établissement d'une banque Nationale, et certainement il naîtroit de cette réunion d'opinions et d'idées, des résultats salutaires et favorables au crédit.

On pourroit encore discuter dans ce Comité

des finances, ou dans tout autre, les moyens qui ont été employés en Hollande, pour se procurer un grand secours d'argent momentané, tantôt par un prêt proportionné à l'étendue de chaque fortune, tantôt par un simple don réglé dans les mêmes rapports. Ce genre de secours, celui de l'emprunt, celui de la caisse d'escompte et de tout autre établissement pareil, offrent une perspective de ressources infiniment supérieures à celles dont on auroit besoin pour arriver paisiblement jusqu'à l'époque du rétablissement de l'ordre. Je demande donc en grâce qu'on ne désespère encore de rien. Une grande Nation peut dominer toutes les difficultés, toutes les fois qu'elle est unie avec son Roi pour défendre la justice, la tranquillité et le bonheur. Combien d'idées de tout genre ne vous seront pas apportées du moment qu'on vous verra occupés des finances, avec cette énergie qui donne du courage à tout le monde! On verra naître l'émulation générale, et cette émulation patriotique deviendra peut-être le premier signal de la renaissance du crédit.

Je conçois facilement, Messieurs, ce que la réunion de vos lumières peut opérer pour le salut des finances, du moment que vous vous livrerez sans réserve à cette importante entreprise. Mais tous vos efforts deviendroient inutiles, si, de concert avec Sa Majesté, vous n'arrêtiez pas le dépérissement des revenus. Vous le savez, Messieurs, l'on emploie avec trop de succès la fraude et la violence pour se refuser au payement des impôts, et il est plusieurs droits d'une ressource majeure qui semblent menacés d'une ruine totale. Il est donc indispensable pour le crédit, pour la tranquillité publique, pour la maintien d'un ordre sans lequel tout tombe en dissolution, il est indispensable, dis-je, que vous réu-

nissiez tous vos moyens, toutes vos forces pour assurer le recouvrement des impôts, et pour le mettre à l'abri des atteintes injustes et des résistances illégales. L'activité du pouvoir exécutif devient de plus en plus nécessaire, et il ne faut compter sur aucune espèce de confiance, si les mesures les plus sages et les plus fermes, ne sont pas adoptées pour sauver l'État des horreurs de l'anarchie. Réfléchissez, Messieurs, qu'au milieu de ces craintes, tous les biens, tous les avantages, ceux même de la liberté, ne sont plus estimés comme ils méritent de l'être.

Je dois, en rappellant les désordres multipliés dont vous avez connoissance, fixer votre principale attention sur l'impôt du sel. Il n'y a pas un moment à perdre pour prendre à cet égard une délibération provisoire. La contrebande dans plusieurs Provinces se fait à main armée, et les défenseurs des revenus du fisc, hors d'état d'y opposer une résistance suffisante, se sont la plupart dispersés. Le peuple, dans d'autres endroits, a contraint les gardiens des greniers publics, à lui distribuer le sel au prix qu'il a fixé lui-même. Il faut s'étonner que dans la plus grande partie du Royaume, l'ordre établi par les lois n'ait pas encore été renversé, mais chaque jour l'exemple gagne, et vous savez, Messieurs, ce qui vient de se passer à Versailles même, autour de vous et sous les yeux du Roi. Il importe que vous considériez sans retard, sans aucun délai, ce qu'il convient de faire dans de pareilles circonstances, et je vais vous soumettre en abrégé les réflexions que la situation présente des affaires m'a suggérées.

Je doute, Messieurs, qu'un décret de l'Assemblée Nationale, soutenu du pouvoir exécutif, dans l'état de balancement et de contradiction où ce pouvoir se trouve aujourd'hui, fût suffisant pour rétablir par-tout l'impôt du sel tel qu'il existoit

avant la subversion de l'ordre ; et quand il seroit possible d'y parvenir, trouveriez-vous conforme aux lois de la justice et de la bonté, que Sa Majesté déployât contre ses Sujets toute la puissance des armes, dans un moment où vous n'ayez pas l'intention de maintenir à l'avenir l'impôt du sel selon son ancienne constitution ! Le peuple qui ignore vos intentions, et qui doit respecter les lois établies, s'est rendu coupable, sans doute, par ses insurrections ; mais le Roi, Messieurs, qui a connoissance de vos dispositions futures, répugne, avec raison, à faire usage de moyens rigoureux pour le rétablissement d'un ordre de choses qui ne doit être que passager.

En même temps, d'autres grandes difficultés se présentent. Il ne seroit pas de votre prudence de supprimer en entier l'impôt du sel, sans avoir eu le temps d'examiner mûrement quelle manière un revenu de soixante millions peut être remplacé convenablement, et sans avoir la connoissance des ressources auxquelles il faudra recourir, pour suppléer aux besoins de l'Etat ; et vous aurez à prendre en considération l'effet que pourront faire cette année, sur les revenus territoriaux, les mouvemens populaires qui tendront encore pendant long-temps à baisser le prix du pain et celui des grains. Une multitude de circonstances qui n'échapperont pas à votre sagacité, semblent inviter en beaucoup de choses à une marche très-prudente et très-circonspecte. Cependant il faut prendre un parti, et promptement ; car le pis de tout seroit le dépérissement graduel d'un revenu, par le seul effet du désordre et de l'impunité. Le Roi fixant son attention sur toutes ces difficultés, vous invite, Messieurs, à considérer s'il ne conviendroit pas, s'il ne seroit pas nécessaire de fixer dès-à-présent la vente du sel à six sous la livre dans tous les greniers de Gabelle

où il se distinguerait une diminution de revenus à plus haut prix ; cette disposition offrirait, mais l'accroissement de la consommation, effet de la réduction du prix, atténuerait cette perte. L'on trouverait encore un dédommagement dans la diminution de la contrebande qui serait infiniment moins excitée, si le prix du sel était réduit à six sous. Une partie même de cette contrebande, à la vérité la moindre de toutes, celle entre les pays de grandes et petites Gabelles, n'existerait plus du tout, et il résulterait de ces dispositions une économie importante sur les frais de garde. Le prix du sel une fois réduit à six sous par un décret de l'Assemblée Nationale, sanctionné par Sa Majesté, les réclamations qui pourraient s'élever, même contre ce prix, seraient si peu nombreuses et si révoltantes, qu'il deviendrait facile de les réprimer. Enfin, le prix du sel sensiblement diminué, le prix du sel rendu uniforme dans tous les pays de Gabelle, une telle disposition procurerait aux peuples un si grand avantage, qu'avant de porter plus loin vos vues, vous pourriez attendre, sans inconvénient, jusqu'au résultat de l'étude approfondie que vous ferez, sans doute, des diverses ressources et des différens besoins de l'Etat.

Les autres droits qui composent les revenus du Roi, n'étant pas attaqués d'une manière aussi générale que les droits de Gabelle, il suffira probablement d'une manifestation positive des intentions de l'Assemblée Nationale, pour en maintenir le recouvrement jusqu'à l'époque où vous aurez pris une détermination éclairée sur toutes les branches du revenu public.

Il est impossible, Messieurs, que le crédit fleurisse dans un pays exposé à des insurrections continuelles ; et comme il n'est point d'acte plus libre que celui de la confiance, elle ne peut naî-

tre, elle ne peut s'affermir qu'au ... et de la tranquillité intérieure. Ainsi ... de la paix vous ferez, Messieurs, pour rétablir ce bonheur, ce qui facilitera les emprunts, en rendant à la circulation son activité. Vous vous rapprocherez donc beaucoup de ce but si désirable, lorsque, par des dispositions sages, vous mettrez le recouvrement des impôts à l'abri de l'agitation dangereuse qui se fait sentir par-tout aujourd'hui.

Je me résume, Messieurs. Le besoin instant de l'Etat, la condition nécessaire de toute espèce de crédit, c'est, je le crois, que vous réunissiez toutes vos forces pour assurer le recouvrement des impôts; c'est que vous tranquillisiez les prêteurs et les créanciers de l'Etat, en vous occupant publiquement et sans délai, des moyens qui pourront établir un accord parfait entre les revenus et les dépenses; c'est que vous preniez en même temps connoissance de l'étendue des ressources dont il sera nécessaire de faire usage pour arriver, sans malheur et sans trouble, au moment du rétablissement général de l'ordre. De grandes difficultés se présentent au milieu du discrédit actuel et du resserrement inouï de l'argent; mais il faut les attaquer dans leur ensemble, il faut les saisir, il faut s'en emparer, il faut les vaincre. Si un premier moyen ne suffit pas, s'il manque même, il faut, sans découragement, en chercher un autre; car dans les affaires intérieures d'un Royaume, une Nation qui agit comme en entier par ses représentans, a des ressources incalculables. Elle a le grand avantage de pouvoir déterminer, d'une manière certaine, ce qui est juste; elle a le grand avantage d'être soumise aux seules contradictions qui naissent des choses mêmes. L'essentiel est donc que l'on soit persuadé par l'effet invincible de la vérité, que l'Assemblée Nationale est pénétrée de la nécessité de régler

sans délai les finances, et d'y appliquer tous ses moyens et toutes ses forces. Alors, Messieurs, tous les bons citoyens, et il en est beaucoup, animés du même zèle, viendront vous seconder, et l'espérance renaîtra de toutes parts. Le système rigoureux d'économie que vous avez dessein d'adopter de concert avec le Roi, fera seul un grand effet, quand vos idées à cet égard seront fixées, et quand vous les aurez fait connoître.

Je ne crois pas, Messieurs, que les recherches et les travaux auxquels vous aurez à vous livrer, en adoptant les considérations que je vous présente, retardent la marche grande et importante que suit aujourd'hui l'Assemblée Nationale; mais si cette marche se trouvoit un moment ralentie par les nouveaux objets dont un danger pressant vous invite à vous occuper, l'intérêt que vous auriez pris à la situation actuelle des affaires, accroîtroit auprès de la Nation le mérite de vos travaux. Les hommus inquiets de leur fortune, sont des juges sévères, et il faut les assurer sur leur existence présente pour les disposer à mettre du prix aux biens qu'on leur promet pour l'avenir. Ainsi dans le temps même où vous ne paroîtriez occupés que des finances, vous seconderiez d'avance toutes les vues générales qui font aujourd'hui le principal objet de vos délibérations. Les Ministres du Roi, sûrs des intentions de Sa Majesté, prennent au succès de vos travaux le plus juste et le plus véritable intérêt. Ainsi, lorsque vous croirez utile de vous concerter avec eux, lorsque vous trouverez de la convenance à vous concerter en particulier avec le Ministre des finances, vous trouverez de leur part l'empressement le plus grand pour correspondre à vos vues: ce n'est pas trop aujourd'hui de la plus forte ligue en faveur du bien public. Ne rejetez donc, Messieurs, ne re-

jetez aucun secours, mais sur-tout soyez unis pour atteindre au rétablissement de l'ordre dans les finances : ce que vous voudrez, animés par un même sentiment, par un même intérêt, par un même esprit, vous l'obtiendrez ; le public, témoin de l'accord et de la sincérité de vos efforts, dés ce moment en prévoira le succès ; l'on y croira d'avance, et la tranquillité prendra la place de la défiance et de l'inquiétude.

Je prie l'Assemblée Nationale de me pardonner, si, pressé par l'instance des affaires, et affoibli par une maladie dont je suis à peine convalescent, je n'ai pu lui exprimer qu'imparfaitement mes idées ; je les soumets à ses lumières, et j'aspire principalement à lui présenter un hommage constant et respectueux de mon dévouement sans réserve au bien de l'Etat et au service du Roi.

A NISMES, chez C. Belle, Imprimeur du Roi, Libraire, rue des Fourbisseurs, 1789.